

La directive RoHS

La directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances, restriction des substances dangereuses) est une directive européenne qui vise à limiter l'utilisation de six substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Substances concernées

Les substances concernées sont :

- le plomb ;
- le mercure ;
- le cadmium ;
- le chrome hexavalent ;
- les polybromobiphényles (PBB) ;
- les polybromodiphényléthers (PBDE).

Les concentrations maximales de ces substances sont de 0,1% par unité de poids de matériau homogène, sauf pour le cadmium où la limite est de 0,01%.

Equipements concernés

La directive s'applique à huit des catégories de produits spécifiées dans la directive européenne DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) :

- Gros appareils ménagers ;
- Petits appareils ménagers ;
- Équipements informatiques et de télécommunications ;
- Matériel grand public ;
- Matériel d'éclairage ;
- Outils électriques et électroniques ;
- Jouets, équipements de loisirs et de sport ;
- Distributeurs automatiques.

Les batteries ne sont pas concernées par la directive.

Nos traitements de surface conformes RoHS

- Hardalloy W
- Nickel chimique
- Hardanic
- Nickelflon Ni-PTFE
- Or cobalt

En savoir plus sur RoHS

- [RoHS sur Wikipedia](#)
- [Europa.eu - Waste Electrical and Electronic Equipment](#)